

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 23 JUIN 2020

**2020 - 023**

Date de convocation : 16/06/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15      en présence : 13      votants : 13

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, S. THOMAS.

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°23 : DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre que depuis le 1er janvier 2019, la commission administrative chargée de la révision des listes électorales n'existe plus et que seul le Maire vérifie le bienfondé des demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune. En cas de recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prise par le maire à son encontre, une commission de contrôle est chargée de statuer.

Cette commission sera composée :


- d'un délégué du Préfet,
- d'un délégué du tribunal,
- d'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Aurélie BOBOWSK, déléguée communale au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1er juillet 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 23 juin 2020.

Le Maire



Patrick LEFEBVRE